

**Province de Québec**

**Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 15 décembre 2014 à compter de 20 heures.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Robert Duval directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents.

8 personnes assistent à la séance.

En vertu de l'article 152, le secrétaire-trésorier convoque une séance extraordinaire à être tenue lundi le 15 décembre 2014 après la séance extraordinaire du budget. En vertu de l'article 153, en présence de tous les membres du conseil, la tenue de la séance est acceptée à l'unanimité.

**2014-12-438 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Pierre Bell informe les membres du conseil que l'avis de convocation de l'assemblée a été signifiée aux membres du conseil tel que requis par le présent code.

Les membres du conseil étant tous présents à l'ouverture de la séance, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Roy que l'assemblée extraordinaire soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2014-12-439 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre de services professionnels de la firme Consumaj Experts conseils pour la réalisation de plan et devis pour le pavage du 1<sup>er</sup> Rang Ouest, chemin Bélair et de la rue des Ormes.
4. Offre de services professionnels de la firme LNA Inc. pour faire l'inventaire des sites contaminés de la municipalité.
5. Période de questions
6. Levée de séance

Adoptée à l'unanimité

**2014-12-440 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSUMAJ EXPERTS CONSEILS POUR LA RÉALISATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DU PAVAGE DU 1ER RANG OUEST, DU CHEMIN BÉLAIR ET DE LA RUE DES ORMES**

Attendu que la municipalité désire refaire le pavage sur le 1<sup>er</sup> Rang Ouest, le chemin Bélair et sur la rue des Ormes,

Attendu que les travaux sont prévus au PTI pour être fait en 2015;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Attendu que la firme Consumaj experts conseils a fait un contrat similaire pour une autre rue de la municipalité l'année dernière;

Attendu que la firme Consumaj experts conseils a déposé une offre de service pour faire les plans et devis au montant de 4 500 \$ plus taxes;

Il est proposé par Claude Lussier et appuyé par Sylvain Roy de confié le mandat de préparation des plans et devis pour la réalisation de pavage du 1<sup>er</sup> Rang Ouest, du chemin Bélair et de la rue des Ormes à la firme Consumaj Experts conseils pour le montant de 4 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-441

## **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LNA INC. POUR FAIRE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que la municipalité doit se conformer à la norme comptable SP 3260 de l'institut canadien des comptables agréé (ICCA) qui requiert de faire l'inventaire des sites assujettis ou susceptibles d'être assujettis à la norme comptable en matière de passif environnemental;

Attendu l'offre de service pour faire les recherches documentaires et visite sommaire des terrains ciblés, ainsi que l'élaboration d'une lettre-rapport;

Il est proposé par Richard Pigeon et appuyé par Jacqueline Lussier Meunier de confié le mandat de faire l'inventaire ainsi que d'élaborer une lettre-rapport des sites assujettis ou susceptibles d'être assujettis à la norme comptable SP 3260, à la firme LNA Inc. au montant de 4 536.50 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q : Un citoyen demande si le contrat est pour toute la municipalité ou seulement pour les terrains municipaux.

R : Monsieur le Maire répond que seulement les terrains de la municipalité sont assujettis.

2014-12-442

## **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est proposé par Richard Pigeon et appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 12.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Pierre Bell  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

M. Paul Sarrazin  
Maire